CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

EGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

EXTRAIT du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 1er. fructidor, l'an 7 de la République française, une et indivisible.

LE Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

LE Directoire exécutif s'empresse de vous informer que l'armée d'Helvétie vient de reprendre l'offensive, et que son premier mouvement a été signalé par un

avantage digne des soldats républicains. Le télégraphe a transmis hier que cette armée a marché le 27 sur Schwitz et Altorff dont elle s'est emparée ; qu'elle a fait à l'ennemi quinze cents prisonniers, pris douze pièces de canon et deux drapeaux. Une colonne de conscrits s'est particulièrement distinguée par la prise de deux pièces de canon.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, SIEYES.

Par le Directoire exécutif :

Le secrétaire-général, *Signé*, LAGARDE.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 7.



857